SMPS affilié UNSA Santé Sociaux



La refonte des unités d'hébergement Gériatriques à l'AP-HP



L'UNSA Santé et Sociaux et le SMPS n'ont jamais cessé de dénoncer le recours systématique aux emplois contractuels dans les établissements de l'APHP et déplorent que la Direction Générale n'ait pas fait une exacte application du protocole de résorption de l'emploi précaire signé en 2015.

Au contraire, la situation ne fait que se dégrader!

Le recours aux Agents Contractuels devient une pratique courante de la politique RH.

La gestion des emplois est régie par des contrats de courte durée, éventuellement reconduits mais ne laissant aucune perspective d'avenir pour ces agents.

Cette réalité touche tous les corps de métiers!

Dans le contexte actuel de profondes réorganisations de la Nouvelle APHP, marqué par des contraintes financières dites majeures, les agents sont considérés comme des variables d'ajustement. Ils sont laissés dans une extrême précarité sociale tout particulièrement les agents de catégorie C (agent administratif, aide-soignant, ASQH)

Les organisations de travail des CDD n'étant pas les mêmes que pour les agents titulaires, celles-ci impactent inévitablement les conditions de travail et la cohésion des équipes, les périodes de transmission en sont un exemple.

Nous sommes donc très loin de la Qualité de Vie au Travail prônée par cette même Direction!!

Ce constat est d'autant plus incompréhensible que la Direction Générale de l'APHP reconnait ses difficultés de recrutement à travers l'application de son programme de fidélisation.

Face à l'inacceptable, le SMPS, s'engagent à poursuivre :

- Le soutien aux CDD sur emplois permanents afin qu'ils puissent avoir une situation professionnelle stable.
- L'accompagnement de chaque agent concerné dans la défense de ses droits.